GUIDE DES PARENTS



SERVICE OFFERT PAR

LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Table des matières

L'EQUIPE DU CAMP DE JOUR4
Gestion du camp de jour4
Équipe d'animation4
LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 20255
Procédures d'inscription6
Complément d'information sur le camp de jour 20257
Date du camp de jour7
Jours et heures d'ouverture7
Consignes pour les arrivées et départs7
Transmission d'informations7
Tarification pour l'été7
Remboursement frais de garde8
Méthodes de paiement8
Remboursement Erreur ! Signet non défini.
Médication et problèmes de santé connus8
Besoins particuliers8
Matériel et Équipement requis9
Annexe 1 - Code de vie11
Annexe 2 - Engagements des parents13
Annexe 3 - Autorisations des parents14
Annexe 4 - Politique de remboursement et d'annulation14
Annexe 5 - Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers16

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chers parents, le moment est venu de procéder à l'inscription officielle de votre (vos) enfant(s)

au camp de jour de la Municipalité de Champlain.

Vu la demande grandissante pour notre camp de jour, nous privilégierons les **familles résidantes**

de Champlain et celles dont la municipalité n'offre pas de service de camp.

Le camp de jour est offert sur une base de 5 jours, soit du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.

Pour l'inscription directement sur Qidigo:

Vous devez sélectionner que les semaines où vous prévoyez que votre enfant sera présent.

Vous avez jusqu'au mardi 8 avril minuit pour remplir le formulaire d'inscription.

Planifier l'intégration de votre enfant est un geste gagnant pour un été rempli de sourires et de

rires!

La municipalité s'est dotée d'un programme visant à intégrer les jeunes ayant des besoins

particuliers afin de favoriser leur participation aux activités et leur faire vivre une expérience de

loisirs diversifiée dans le cadre du camp de jour (voir Annexe 5).

Vous croyez que votre enfant pourrait bénéficier de ce programme ?

S'il vous plaît, communiquez avec nous dès aujourd'hui au 819-295-3166. Il nous fera plaisir de

discuter avec vous des besoins de votre enfant. Nous pourrons évaluer ensemble le niveau de

soutien nécessaire pour lui permettre de passer un bel été au camp (interventions simples,

poursuite du plan d'intervention scolaire ou CIUSSS, ajustement du ratio animateur/enfants,

adaptation des locaux, de certaines activités ou en ajoutant la présence d'un accompagnateur,

etc.)

Toute l'équipe est heureuse et excitée d'accueillir vos enfants pour la saison estivale qui arrive à

grands pas!

Bon été à tous!

Pour information, contactez:

Cample

Ann-Josée Simard Responsable des loisirs

Téléphone: 819-295-3166

Courriel: loisirs@municipalite.champlain.gc.ca

Loisirs Champlain

L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR

Gestion du camp de jour

Ann-Josée Simard (Soya), responsable du service des loisirs de la municipalité de Champlain. Elle possède un baccalauréat en travail social et un certificat universitaire en psychologie. Son rôle sera de veiller au bon déroulement du camp de jour et d'accompagner les animateurs en cas de questions et/ou problèmes. Elle sera également l'intermédiaire entre les parents et les animateurs pour les communications diverses.

Laurie Patry (Coconut), coordination du camp de jour. Elle aura la responsabilité de soutenir et d'encadrer les animateurs dans la gestion des problèmes de comportements qui pourraient survenir. Laurie en sera à sa 7^e année avec nous! Elle étudie présentement comme enseignante en adaptation scolaire et effectue régulièrement des remplacements à l'école Champs et Marées et au service de garde ainsi que dans plusieurs autres écoles de Trois-Rivières. Elle anime aussi plusieurs activités de la programmation des loisirs de Champlain.

Elles connaissent très bien le milieu et un grand nombre d'enfants de notre communauté. Leur mission? Que vos enfants passent le meilleur été possible dans un camp ludique, stimulant et où ils pourront se créer de beaux souvenirs.

Équipe d'animation

Tous les animateurs possèdent et/ou auront suivi avant le début du camp la formation DAFA et la formation en secourisme RCR qui sont requises pour animer. Comme l'équipe n'est pas complète au moment d'écrire ces lignes, les animateurs concocteront une vidéo de présentation et nous vous la ferons parvenir via le groupe Facebook privé.

LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2025

Cette année, le camp de jour de la municipalité de Champlain sera sous le thème du **Tour du monde!**

Chaque jour, nous profiterons des installations municipales et scolaires afin de permettre aux enfants de profiter de l'extérieur et de faire le plein de soleil. Du parc au terrain de soccer, en passant par les jeux d'eaux et le parc-école, sans oublier les terrains de tennis, baseball, volley-ball, basket-ball et la bibliothèque, nous utiliserons nos infrastructures à leur plein potentiel!

Bricolages, ateliers culinaires et scientifiques, grands jeux, ateliers découvertes, sports, danse et invités spéciaux sont au programme. De plus, chaque semaine, nous aurons le plaisir d'accueillir des

spécialistes de tous les horizons qui viendront nous transmettre leurs savoirs et passions.

N'ayant plus accès à des subventions pour les voyages en autobus, nous avons décidé d'offrir plus d'activités spéciales directement au camp. Nous profiterons de l'entièreté de notre budget pour faire venir à nous des invités spéciaux qui nous en mettront plein la vue.

Assurément encore cet été, les jeunes de Champlain feront le plein de rires et sourires au camp de jour!









PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Avant le 8 avril 2025 -

- 1. Lisez le présent guide.
- 2. Choisissez vos semaines de camp.
- 3. Remplissez le formulaire comme demandé dans le processus d'inscription.
- 4. Procédez à l'achat des semaines de camp via Qidigo.
- 5. Payez votre facture
 - a. Par débit préautorisé sur la plate-forme Qidigo avant le 30 mai 2025.
 - 1 seul versement : payable lors de l'inscription.
 OU
 - 2 versements: 1^{er} versement payable au moment de l'inscription et le 2^e payable le 30 mai 2025).
 - b. Par chèque en 1 ou 2 versements Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain.

Remettre les chèques <u>en personne</u> au centre du Tricentenaire sur les heures d'ouverture ou dans la <u>chute à documents</u> au bureau municipal.

- 1 seul versement : 1 chèque postdaté au 9 avril 2025.
 OU
- 2 versements <u>égaux</u>: 2 chèques postdatés au 9 avril et 30 mai
 2025 (Remettre les 2 chèques au même moment.)
- 6. Assurez-vous de recevoir la <u>confirmation par courriel de votre</u> inscription.

Si vous ne recevez pas de courriel, c'est que vous n'avez PAS finalisé l'inscription correctement et que votre enfant n'est donc PAS inscrit.

COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE CAMP DE JOUR 2025

D	La come débutava la mayayadi 25 ivis et ca taymiyaya la				
DATE DU CAMP DE	Le camp débutera le <u>mercredi</u> 25 juin et se terminera le				
JOUR	vendredi 15 août 2025 (8 semaines)				
	IMPORTANT: Le camp de jour sera FERMÉ lundi 23 juin,				
<u> </u>	mardi 24 juin et lundi 30 juin (ouvert le mardi1 ^e juillet). Prenez note qu'après le 15 août, il y aura presque deux semaines				
	sans camp de jour avant le retour à l'école primaire (29 août).				
	sans camp de jour avant le retour à recoie primaire (25 août).				
LOUDS ST. USUDS	Du lundi au vendredi				
JOURS ET HEURES	De 7h30 à 17h30				
D'OUVERTURE	Soit 50 heures par semaine de camp de jour.				
	Prendre note que si vous déposez votre enfant au camp AVANT 7h30, les				
	animateurs n'en ont pas la responsabilité.				
	Des frais de retard de 1\$/enfant/minute de retard seront chargés si vous				
	venez chercher votre enfant après 17h30.				
	Ouverture du camp à 7h 30 Fermeture du camp à 17h30				
CONSIGNES POUR	-				
LES ARRIVÉES ET	De 7h30 à 8h45 et de 15h30 à 17h30, les enfants sont en grand				
DÉPARTS	groupe, généralement rassemblés au parc (ou au gymnase en cas de				
DEPARTS	pluie). Nous vous conseillons d'arriver et de quitter pendant ces				
	périodes afin de permettre à votre enfant de profiter pleinement des activités prévues et d'éviter de le chercher partout sur le site.				
	En effet, de 9h00 à 15h30 les jeunes sont en petits groupes et				
	répartis dans les différents locaux et terrains sportifs.				
TRANSMISSION	Suite à l'inscription de votre enfant, vous recevrez un lien pour				
D'INFORMATIONS	faire partie du groupe Facebook privé du Camp d'été 2025.				
DINFORMATIONS	Nous y déposerons les photos des activités et nous y ferons				
	divers rappels et annonces.				
TARIFICATION	ENFANTS RÉSIDENTS DE CHAMPLAIN				
POUR L'ÉTÉ	100\$ PAR SEMAINE				
DES AJUSTEMENTS	400\$ maximum pour le 1 ^e enfant inscrit				
S'APPLIQUERONT	360\$ maximum pour le 2 ^e enfant inscrit				
AUTOMATIQUEMENT SUR	320\$ maximum pour le 3 ^e enfant inscrit				
VOTRE FACTURE:					
-MONTANT MAXIMUM	Enfant non-résident de Champlain				
PAR ENFANT POUR L'ÉTÉ -RABAIS POUR LE 2 ^E ET 3 ^E	dont la municipalité n'offre pas le service de camp de jour :				
ENFANT	150\$ PAR SEMAINE				
-TARIF NON RÉSIDENT	600\$ maximum pour le 1 ^e enfant inscrit				
THE TOTAL INCOME.	540\$ maximum pour le 2 ^e enfant inscrit				
	480\$ maximum pour le 3 ^e enfant inscrit				

REMBOURSEMENT FRAIS DE GARDE

Les frais de camp de jour sont admissibles au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants pouvant aller jusqu'à 75% du montant payé selon votre revenu familial annuel.

Un relevé pour fins d'impôts sera disponible <u>directement sur la plate-forme Qidigo en début d'année 2026.</u> Pour le recevoir, vous devez absolument inscrire votre NAS sur la plate-forme.

Notez qu'aucun reçu ne sera envoyé par la poste.

DEUX MÉTHODES DE PAIEMENT

Débit préautorisé via la plate-forme Qidigo :

En 1 ou 2 versements, au plus tard, le 30 mai 2025.

OU

Par chèque en 1 ou 2 versements

- Libellé(s) au nom de la Municipalité de Champlain.
- Remettre les chèques <u>en personne</u> au centre du Tricentenaire sur les heures d'ouverture ou dans la <u>chute à documents</u> au bureau municipal.
- 1 seul versement 1 chèque postdaté au 9 avril 2025.
- 2 versements égaux 2 chèques postdatés au 9 avril et au 30 mai
 2025. (Remettre les 2 chèques au même moment.)

MÉDICATION ET PROBLÈMES DE SANTÉ CONNUS



- Remplir la section du formulaire concernant la médication et l'état de santé de votre enfant.
- Il est de votre responsabilité d'aviser rapidement la responsable des loisirs si un changement survient quant à l'état de santé ou à la médication de votre enfant avant ou pendant la saison estivale (changement de posologie, retrait, ajout, etc.).
- Allergies sévères: si votre enfant possède un auto-injecteur, il doit <u>obligatoirement</u> l'avoir en sa possession pour participer au camp. Dans le cas contraire, nous ne pourrons l'accueillir pour la journée.

BESOINS PARTICULIERS

Que votre enfant soit à sa 1^{re} année au camp ou qu'il soit un campeur déjà connu, si vous croyez qu'il pourrait bénéficier d'une ou de plusieurs adaptations afin de mieux s'intégrer au camp, nous vous invitons à lire **l'annexe 4** concernant notre programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers. Nous vous encouragerons à communiquer rapidement avec nous afin que nous puissions évaluer ensemble ses besoins.

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT REQUIS

Votre enfant aura quotidiennement besoin de ces articles afin d'optimiser sa participation aux diverses activités. Nous recommandons donc de les laisser au camp pour toute la durée de l'été, dans la mesure du possible.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des objets perdus ou endommagés.



Tous les articles doivent être identifiés au nom de votre enfant.

Interdiction d'apporter du matériel qui n'est pas inscrit dans cette liste sauf avec une autorisation spéciale du service des loisirs.

- 1 coffre à crayons comprenant :
 - o 2 crayons de plomb
 - Crayons de couleur en bois
 - Crayons de feutre
 - o 1 taille-crayon
 - o 1 gomme à effacer
 - o 2 bâtons de colle
 - o 1 ruban adhésif
 - 1 paire de ciseaux
- Un sac à dos ou un sac réutilisable contenant :
 - Crème solaire
 - Espadrilles de sport
 - Maillot de bain
 - Sandales
 - Un autre sac réutilisable pour mettre les choses mouillées (maillot, serviettes)
 - Vêtements chauds
 - Imperméable/parapluie/bottes d'eau (selon la température annoncée)
 - Vêtements de rechange
 - Chapeau ou casquette

Repas

- Gourde d'eau remplie à l'arrivée
- Boîte à lunch incluant 1 dîner et 2 collations.
 Prévoir des «icepacks » pour conserver les lunchs au froid ou un thermos pour conserver les repas au chaud.
 Les enfants n'ont pas accès à un micro-ondes.
 ***Jouer dehors, ça creuse l'appétit! Veillez à ajuster le
 - ***Jouer dehors, ça creuse l'appétit! Veillez à ajuster le contenu de la boîte à lunch en fonction de la dépense énergétique de votre enfant.***

ANNEXES

Vous trouverez aux pages suivantes

le «Code de vie», l'«Engagements des parents», l'«Autorisations des parents», la « Politique de remboursement, d'annulation et frais de retard du programme de camp de jour offert par la Municipalité de Champlain » et le « Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers ».

COPIE DU PARENT

ANNEXE 1 - CODE DE VIE

Afin d'assurer un climat propice au <u>plaisir</u> et au <u>développement</u> de l'enfant, il est important d'établir un **code de vie** permettant d'encadrer les comportements des enfants. Même si le camp de jour doit être un endroit de divertissement, tous les enfants doivent respecter un code de vie commun. Si un enfant ne respecte pas ce code de vie, en fonction de la gravité du geste et de la fréquence des interventions, le non-respect de ce code pourrait amener à des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion du camp de jour.

RÈGLEMENTS

Respect : En tout temps, les enfants doivent faire preuve de politesse et de respect entre eux et envers le personnel du camp de jour.

Comportements: Les enfants doivent adopter un comportement respectueux envers l'équipe d'animation et les autres enfants. Les gestes de violence ou d'intimidation ne seront en aucun cas tolérés et entraîneront des conséquences immédiates. Les enfants doivent également faire attention au matériel prêté par le camp de jour.

Objets dangereux: Les enfants ne peuvent apporter aucun objet dangereux.

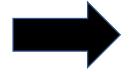
Objets personnels: Il est interdit d'apporter des objets personnels de la maison sans l'autorisation de l'animateur.

Tenue vestimentaire : Les enfants doivent porter des vêtements adaptés aux activités proposées et à la température extérieure (en fonction de la programmation établie) en plus d'apporter tous les articles obligatoires présentés dans le Guide des parents.

Boîte à lunch : Il est interdit de partager le contenu des boîtes à lunch avec les autres enfants.

Vélo: Il est interdit d'utiliser son vélo sur les heures du camp de jour, sauf lors d'une activité spéciale qui en nécessite l'utilisation.

Participation : Il est obligatoire de participer aux activités proposées par le camp de jour.



Code de vie (suite)

NIVEAUX D'INTERVENTION

En cas de non-respect des règlements établis dans le code de vie du camp de jour présenté à la page précédente, l'équipe d'animation se réserve le droit de procéder à ces quatre niveaux d'intervention, c'est-à-dire :

Niveau 1: L'animateur intervient auprès de l'enfant afin de corriger le geste qui ne respecte pas le code de vie. Au besoin, la coordonnatrice ou la gestionnaire peut intervenir pour résoudre la situation et appliquer les conséquences requises.

Niveau 2: Si les gestes qui vont à l'encontre du code de vie se poursuivent malgré les avertissements, la coordonnatrice ou la gestionnaire contactera les parents afin de discuter de la problématique par téléphone et mettre en place des stratégies favorisant l'intégration du jeune.

Niveau 3 : Si les gestes se répètent malgré la discussion téléphonique avec les parents et la mise en place de stratégies, une <u>suspension</u> d'une journée sera imposée à l'enfant.

Niveau 4: Si les gestes se poursuivent après la suspension d'une journée, l'enfant sera retiré du camp de jour pour une durée déterminée par la coordonnatrice et la gestionnaire. Notez qu'il est possible que l'enfant soit retiré du camp de jour jusqu'à la fin de l'été si les comportements qui vont à l'encontre du code de vie justifient une expulsion complète. <u>Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera émis.</u>

Notez: Notre camp de jour prône la « réparation » d'un geste négatif par l'application d'un geste positif. Nous demanderons à votre enfant de « réparer » une situation jugée fautive en appliquant un geste positif, par exemple en apportant de l'aide à un ami, en rédigeant une lettre d'excuses, en ramassant un dégât, etc.

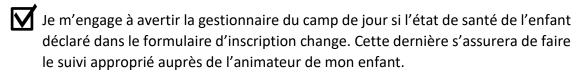
Pour une infraction jugée grave (par exemple des coups portés contre une autre personne), les parents seront immédiatement contactés par la coordonnatrice ou la gestionnaire. La conséquence sera déterminée en fonction de la gravité du geste posé.



Je comprends les règlements établis, les ai expliqués à mon (mes) enfant(s) et nous nous engageons à accepter les mesures qui seraient prises selon le niveau d'intervention établi par le personnel du camp de jour si mon (mes) enfant(s) contrevient(ent) au présent code de vie.

ANNEXE 2 - ENGAGEMENTS DES PARENTS

ÉTAT DE SANTÉ



- Je m'engage à avertir la gestionnaire du camp de jour si la médication indiquée sur le formulaire d'inscription change au cours de l'été (médicament, posologie, fréquence, etc.).
- Au moment de déposer mon enfant le matin, je m'engage à avertir son animateur si des médicaments lui ont été administrés dernièrement (ex. : sirop contre la toux, acétaminophène, antiémétique, antihistaminique, anti-inflammatoire, antibiotique en crème, etc.) en lui mentionnant l'heure de la prise de ces médicaments ainsi que les symptômes qui ont nécessité la prise de ces médicaments. Si vous connaissez des effets secondaires à la prise de ce médicament (ex. : fatigue, nausée, etc.), veuillez les indiquer.

COMPORTEMENT

Je m'engage à collaborer et transmettre toute information pertinente à la gestionnaire du camp quant à des stratégies, interventions, adaptations pouvant favoriser l'intégration de mon enfant à la vie de camp.

ARRIVÉE ET DÉPART

- Je m'engage à venir conduire mon enfant à son animateur <u>au plus tôt</u> à 7h30 et à venir le chercher <u>avant</u> 17h30. Je comprends que les animateurs ne sont pas responsables des enfants qui arrivent avant 7h30 et que des frais de retard de 1\$ par minute par enfant me seront facturés à partir de 17h30.
- Je m'engage à contacter le camp de jour, même sur les heures de fermeture, soit par téléphone, par courriel ou Messenger, le plus rapidement possible lorsque mon enfant sera absent du camp de jour. Si je connais les dates d'absence à l'avance, je les indiquerai à l'animateur de mon enfant ou à la gestionnaire du camp en lui envoyant un message.

ANNEXE 3 - AUTORISATIONS DES PARENTS

ACTIVITÉS OFFERTES AU CAMP	OUI	NON
J'autorise mon enfant à prendre l'autobus (si applicable) pour toutes les		
activités et/ou sorties qui pourraient se dérouler pendant l'été. Lesdites		
activités seront annoncées au préalable.		
J'autorise mon enfant à se déplacer à pied (si applicable) accompagné de		
son animateur et de son groupe afin qu'il se rende à des activités à		
distance de marche du Centre du Tricentenaire. Je serai toujours averti à		
l'avance de la raison et du moment où se feront ces déplacements.		
J'autorise mon enfant à manipuler des couteaux tranchants lors des		
ateliers de cuisine (sous la supervision de l'animateur).		
J'autorise mon enfant à manger les recettes cuisinées lors des ateliers de		
cuisine ou découvertes (ex. : barres tendres, salades, fruits, légumes,		
friandises gelées (jus, yaourt, etc.) ou encore lors des activités		
récompenses (popcorn, bonbons, etc.).		
J'ai déclaré toutes les allergies connues de mon enfant sur le formulaire		
d'inscription.		
SOINS DE SANTÉ	OUI	NON
J'autorise le personnel du camp de jour à prodiguer les soins de santé à		
mon enfant, si nécessaire (incluant les auto-injecteurs).		
Si la situation l'exige, j'autorise également le transport de mon enfant par		
ambulance ou autrement dans un centre hospitalier afin de lui donner les		
soins exigés.		
J'autorise le personnel du camp de jour à vérifier la tête de mon enfant		
lors d'une crise de « poux » présente auprès des enfants.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de la crème solaire au		
besoin à mon enfant.		
J'autorise le personnel du camp de jour à mettre de l'antimoustique au		
besoin à mon enfant.		
PISCINE ET APTITUDE À LA NAGE	OUI	NON
Votre enfant sait nager :		
☐ Très bien		
■ Moyennement bien		
☐ Très peu		
☐ Pas du tout		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la barboteuse?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie peu profonde)?		
Doit-il porter un vêtement de flottaison à la piscine (partie profonde)?		

ARRIVÉE	OUI	NON
J'accepte que mon(mes) enfant(s) se rende seul au camp à pied ou à vélo. Je		
comprends qu'il devra lui-même signaler sa présence à son animateur dès		
son arrivée et qu'aucun suivi ne me sera fait s'il ne se présente pas alors que		
je n'ai pas préalablement avisé de son absence.		
Autres spécifications (si nécessaire) :		

DÉPART	OUI	NON
J'autorise mon(mes) enfant(s) à quitter seul(e)(s) les lieux du camp de jour.		
Si oui, précisez l'heure de départ :		
À pied À vélo Autres spécifications (si nécessaire) :		

PHOTOS ET VIDÉOS	OUI	NON
J'autorise le personnel du camp de jour à prendre des photos et des vidéos		
de mon(mes) enfant(s) dans le cadre des activités du camp de jour et à les		
diffuser dans le groupe Facebook privé du camp de jour 2025		
J'autorise la Municipalité de Champlain à utiliser les photographies ou vidéos		
à des fins de promotion locale (réseaux sociaux du service des loisirs,		
Champlainois, affiches promotionnelles futures, site internet, etc.) dans		
laquelle apparaît mon enfant dans le cadre du camp de jour.		

J'ai pris connaissance du Guide des parents et des formulaires d'engagements et d'autorisations du parent et je m'engage à m'y conformer. De plus, j'atteste que toutes les informations fournies à ce jour sont véridiques.

ANNEXE 4 - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, D'ANNULATION ET FRAIS DE RETARD DU PROGRAMME DE CAMP DE JOUR OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Résolution #2025-01-014

Remboursement et annulation par le participant

Toute demande de remboursement ou d'annulation doit être adressée par courriel au loisirs@municipalite.champlain.qc.ca en complétant le formulaire ci-joint.

- Un remboursement complet sera accordé sans frais si la demande est reçue avant la fin de la période d'inscriptions.
- Des frais d'administration de 20% du montant de l'inscription sont applicables pour une demande de remboursement ou d'annulation reçue entre la fin de la période d'inscription et le 30 mai, et ce même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés.
- Des frais d'administration de 40% du montant de l'inscription sont applicables pour une demande de remboursement ou d'annulation reçue entre le 1º juin et la veille du début du camp, SAUF pour raison médicale et ce, même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés.
 - Dans le cas d'un remboursement ou une annulation pour une raison médicale, le formulaire de demande de remboursement, accompagné d'un billet médical dûment signé par un médecin, doit être envoyé au loisirs@municipalite.champlain.qc.ca au plus tard 7 (sept) jours après l'incident. Des frais d'administration de 20% du montant de l'inscription seront appliqués, et ce, même si les frais d'inscriptions n'étaient pas ou en partie déjà payés
- Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est reçue après le début du camp,
 SAUF pour raison médicale.
 - Dans le cas d'un remboursement pour une raison médicale, le formulaire de demande de remboursement, accompagné d'un billet médical dûment signé par un médecin, doit être envoyé au loisirs@municipalite.champlain.qc.ca au plus tard 7 (sept) jours après l'incident. Des frais d'administration de 20% du montant de l'inscription seront appliqués et le remboursement se fera au prorata du nombre de journées restantes au camp.
- Les journées d'absence ponctuelles de votre enfant ne sont pas remboursables.
- Dans le cas d'une suspension ou de l'exclusion d'un enfant lié au non-respect du code de vie du camp de jour, aucun remboursement ne sera accordé.

Annulation

Si la Municipalité de Champlain doit annuler une ou plusieurs journées de camp pour une situation de force majeure ou hors de son contrôle, certains frais pourraient ne pas être remboursés.

Frais de retard

Des frais de 1 \$ la minute par enfant seront facturés au parent retardataire, soit à compter de 17h30. Une facture vous sera envoyée par courriel en ce sens dans les jours suivant le retard.

Formulaire de demande de remboursement ou d'annulation au programme de camp de jour de la Municipalité de Champlain

Remboursement demandé par (payeur)

Prénom et nom	Numéro de téléphone
Adresse (pour l'envoi du chèque de rembourser	ment) :
Date de la demande :	
Participant (enfant)	
Prénom et nom :	Semaines et montant à faire rembourser
Raison de la demande	
Maladie/blessure (billet médical exigé)	
Autres	Précisez :
Je reconnais que la présente demande de rembo Municipalité de Champlain et peut être refusée s	oursement sera soumise aux vérifications par la i les conditions ne sont pas remplies.
Signature du demandeur	Date :
L Faites parvenir ce formulaire dûment rempli et le billet médica <u>loisirs@municipalite.champlain.qc.ca</u>	al, si requis, par courriel au
Section réservée à l'administration	
Vérifié par	Date :
Autorisé par	Date :
Demande acceptée :	Oui, montant du remboursement :
	Non, raison du refus :

ANNEXE 5

PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Annexe 5.1 Programme

Annexe 5.2 Formulaire



Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers au camp de jour de la municipalité de Champlain

Résolution #2024-04-065

Qu'est-ce que le camp de jour de la municipalité de Champlain?

Le camp de jour de Champlain est destiné aux enfants de 4* à 12 ans (*maternelle 4 ans complétée), demeurant dans la municipalité de Champlain ou dans une municipalité environnante qui n'offre pas de camp de jour.

Nous y proposons des activités de loisirs variées, adaptées à l'âge de nos participants et favorisant la vie de groupe. Celles-ci sont animées par nos animateurs, nos spécialistes invités ou par des professionnels (activités spéciales).

Les enfants sont divisés en plusieurs groupes, selon les âges scolaires, et respectent les ratios établis par l'Association Québécoise des Camps.

Chaque été, selon la période et la durée établie dans le guide du parent de l'année visée par la demande, les animateurs feront vivre aux enfants des expériences enrichissantes et encadrées, conçues pour leur permettre de socialiser, de créer des liens, de se développer et surtout d'avoir du plaisir!

À quoi peut-on s'attendre lors d'une journée au camp de jour?

Voici différentes activités que l'on peut retrouver dans la programmation du camp de jour.

<u>Des rassemblements</u>: C'est lorsque tous les enfants se regroupent afin de vivre une animation très dynamique de type jeux de foule, spectacle, chanter des chansons et/ou s'activer avant de commencer la journée.

<u>Des jeux structurés</u>: En petit ou grand groupe, les jeux structurés visent à faire bouger les jeunes, résoudre des problèmes et/ou développer des stratégies de coopération dans un environnement ludique ou compétitif sain.

<u>Des jeux libres</u>: Sous la supervision d'un animateur, l'enfant doit être en mesure de s'occuper seul ou avec les autres enfants sans consigne claire, avec du matériel diversifié. L'enfant doit avoir l'autonomie requise pour gérer son temps et ses émotions, avoir des interactions sociales variées, respecter le matériel à sa disposition.



<u>Des jeux sportifs</u>: En petit ou grand groupe, les jeux sportifs amènent les enfants à s'activer de façon soutenue en suivant les règles du jeu tout en gardant un esprit ludique et de saine compétition.

<u>Des activités artistiques</u>: Seul ou en collaboration avec d'autres jeunes, ces activités visent à stimuler la créativité de l'enfant ou son habilité à suivre un modèle en utilisant le matériel proposé adapté à son âge (peinture, ciseau, colle, crayons, objets de la nature, objets recyclés, etc.).

<u>Des activités culinaires</u>: En petit groupe, un animateur supervise les enfants dans leur expérimentation de différentes techniques culinaires et ont la chance de goûter le résultat de leurs recettes. Les techniques ainsi que les outils de cuisine utilisés sont adaptés à l'âge des enfants.

<u>Activités scientifiques</u>: En petit groupe, l'enfant a l'opportunité de faire des activités scientifiques adaptées à son groupe d'âge. Ces activités peuvent représenter certains risques/dangers qui doivent être contrôlés par le respect de consignes précises, de mesures de protection (port de lunettes de protection, de gants, etc.) et d'un certain niveau de concentration pour manipuler du matériel qui peut être fragile.

<u>Périodes calmes à la bibliothèque</u>: En petits groupes, les enfants ont l'occasion d'aller passer du temps à la bibliothèque municipale où ils peuvent feuilleter et lire des livres ou s'occuper à des jeux calmes sans déranger les autres utilisateurs de la bibliothèque.

<u>Des activités aquatiques</u>: En grand groupe, les enfants ont accès aux jeux d'eau du parc de la municipalité de Champlain. Des sorties spéciales à des piscines publiques ou parcs aquatiques sont également possibles selon la programmation des activités de l'été. L'enfant doit être autonome dans sa préparation à l'activité, entre autres pour mettre/enlever son maillot de bain.

<u>Des sorties et activités spéciales</u>: Selon la programmation établie, les enfants du camp ont la chance de faire des sorties en autobus, de faire des activités spéciales et d'assister à des prestations d'invités spéciaux. Selon le type d'activités, celles-ci se déroulent en petit ou grand groupe.

<u>Des déplacements</u>: Menés par leur animateur, en petit ou grand groupe, les enfants ont à se déplacer fréquemment. Que ce soit d'un local à l'autre, d'un bâtiment à l'autre (école, bibliothèque, centre Tricentenaire) ou d'un site à l'autre (différents terrains sportifs, parc, belvédère de la fabrique, etc.), les enfants doivent effectuer les déplacements en suivant les règles de sécurité.

<u>La gestion de leurs repas et collations</u>: Les périodes de repas et de collations se déroulent en petit ou grand groupe selon le contexte. Les enfants sont amenés à être autonomes dans la gestion de routine de repas et d'hygiène alimentaire.



Objectif du programme d'intégration

Le programme d'intégration du camp de jour de Champlain a pour objectif :

- D'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers au sein d'un groupe régulier;
- De favoriser leur participation active pendant les activités régulières du groupe;
- De leur permettre de vivre une <u>expérience de loisir diversifiée, sécuritaire et plaisante</u>;
- De leur permettre de socialiser dans un environnement stimulant et encadré.

Pour bénéficier du programme d'intégration, l'enfant doit avoir la <u>capacité</u> et <u>l'intérêt</u> de participer à la majorité des activités inscrites à la programmation avec le soutien d'un accompagnateur. Un enfant qui se désorganise plusieurs fois par jour, nécessitant une programmation majoritairement en parallèle du groupe ou qui a des comportements mettant en danger sa sécurité ou celles des autres, ne présente malheureusement pas le profil nécessaire pour une expérience d'intégration optimale à notre camp de jour.

La nature du service d'accompagnement

Le service peut prendre différentes formes, soit de l'aide ponctuelle ou de l'accompagnement. Le soutien offert doit permettre à l'enfant de vivre et participer activement à des expériences diversifiées et variées de loisirs au sein d'un groupe régulier d'enfants (entre 8 et 15 enfants selon l'âge), dans le respect de ses besoins et de son bien-être, dans un environnement sécuritaire pour lui et pour les autres. Le programme d'intégration a pour but de mettre en place des accommodements raisonnables permettant à l'enfant ayant des besoins particuliers d'avoir accès à l'offre du camp, sans toutefois la dénaturer.

Le service cible les besoins de l'enfant auxquels nous pouvons répondre. La municipalité de Champlain et les parents ont une responsabilité partagée pour convenir des accommodements favorisant l'intégration de l'enfant. Il se peut que le service offert varie selon la disponibilité de nos ressources humaines, au niveau de l'horaire (temps complet/partiel, horaire réduit, etc.), et ce qui convient le mieux aux besoins de l'enfant.

Les accompagnateurs sont des employés, âgés de 15 ans et plus qui ont reçu une formation de base en animation et en accompagnement. Nous nous efforçons d'embaucher des étudiants ou professionnels œuvrant dans les domaines connexes à l'animation et l'intervention (technicien en éducation spécialisé, étudiant en adaptation scolaire, éducateur en service de garde, etc.), mais nous ne pouvons garantir d'avoir ce type de candidat et n'avons pas l'obligation d'engager ces personnes pour un poste d'accompagnateur.



L'aide ponctuelle

L'aide ponctuelle représente une attention un peu plus personnalisée portée à l'enfant ayant des besoins particuliers par son animateur ou un aide-animateur de groupe. L'enfant n'a pas besoin d'un accompagnateur à ratio réduit, mais l'animateur pourrait recevoir un plan avec des stratégies ou des interventions particulières à mettre en place favorisant l'intégration de l'enfant dans son groupe sans que celui-ci soit accompagné. Ce type de service peut être offert à un enfant qui a peu de besoins et qui ne nécessite pas de période de pause ou de retrait momentané du groupe.

L'aide fréquente ou constante

L'accompagnement est un service qui offre une présence à l'enfant ayant des besoins particuliers pour favoriser sa participation sociale et le soutenir dans ses incapacités. Cela vise à l'aider à réaliser lui-même l'action demandée et non d'intervenir afin de réaliser l'action à sa place. Le soutien par l'accompagnateur se fait de plusieurs manières: gestion des émotions (anxiété, impulsivité, etc.), entrer en relation adéquatement avec ses pairs, communication adaptée, participation active à un jeu de groupe, comprendre et respecter les consignes, aide aux déplacements, assistance personnelle (hygiène, alimentation, habillement), etc.).

Un accompagnateur peut soutenir plusieurs enfants en même temps dans un même groupe en travaillant en collaboration avec l'animateur de ce groupe. Ce dernier anime les activités et est responsable de la vie de groupe et l'accompagnateur s'assure de la compréhension des consignes, de l'adaptation de l'horaire ou des activités pour le jeune ayant des besoins particuliers.

Ce type de soutien peut être offert à des enfants de groupes différents pour des besoins ponctuels ou à un ou des enfants d'un même groupe, s'ils ont des besoins plus soutenus.

Clientèle admissible

L'enfant admissible à l'évaluation des besoins pour une intégration en camp de jour régulier doit respecter les critères suivants :

- Être âgé de 4 à 12 ans (maternelle 4 ans complétée pour les enfants de 4 ans et un maximum de 12 ans au 24 juin de l'année courante)
- Être en mesure de respecter le code de vie du camp
- Être en mesure de fonctionner sans risque pour sa sécurité et celle des autres (enfants et animateurs)
- Être un enfant ayant des besoins particuliers ou ayant besoin d'assistance



L'admissibilité de la demande

Pour qu'une demande soit admissible et analysée en comité d'évaluation, le parent ou tuteur de l'enfant doit remplir le «formulaire d'évaluation des besoins» avant la date indiquée sur le formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant. Une seule demande d'accompagnement peut être déposée par enfant.

Le parent de l'enfant doit donner les autorisations nécessaires à la municipalité de Champlain d'échanger des informations avec les différents professionnels qui gravitent autour de son enfant.

L'analyse de la demande

Un comité d'évaluation formé de représentants de la municipalité de Champlain et de partenaires se réunira dans les jours suivant la date maximale de dépôt. Ils analyseront toutes les demandes reçues.

Pour chacune d'elles, le comité :

- S'assure de l'admissibilité de la demande;
- Évalue la capacité de l'enfant à s'intégrer dans un groupe de camp régulier et à participer activement aux activités de son groupe et du camp, et ce, dans le respect de son bienêtre, de sa sécurité et celle des autres tout en respectant l'offre de service du camp;
- Évalue le niveau d'autonomie de l'enfant et du soutien nécessaire;
- Détermine le type de service requis par l'enfant (aide ponctuelle, accompagnement à ratio réduit, diminution de ratio en groupe régulier, etc.).
- Dans la mesure du possible, il propose des alternatives et mesures d'accommodements raisonnables.

Par la suite, la responsable du camp communiquera avec les parents pour les informer de l'admissibilité de la demande d'accommodement et du niveau de soutien identifié pour leur enfant.



Les modalités d'accommodement pour toutes les demandes reçues sont conditionnelles à :

- À la capacité et l'intérêt de l'enfant à participer activement aux activités de son groupe;
- La capacité d'accueil du camp;
- Les ressources humaines disponibles;
- La possibilité de jumelage;
- La possibilité d'avoir accès à un encadrement sécuritaire et de qualité;
- La réception de tous les documents requis dument remplis par les parents et/ou intervenant(s), et ce, aux dates exigées.

Si le comité considère la demande d'accommodement comme excessive et qu'aucune autre modalité d'accommodement n'a été trouvée entre les parties prenantes, l'inscription de l'enfant pourrait être refusée.

Une contrainte peut être jugée comme excessive dans les cas où l'accommodement exige:

- Un changement ou une adaptation qui nuirait au fonctionnement de l'organisme, du service (Fonctionnement et organisation du travail);
- Une atteinte réelle et importante à la sécurité ou aux droits d'autrui (Sécurité et droits d'autrui)
- Un aménagement qui nécessiterait un investissement majeur et excessif pour l'organisation (Ressources financières)

L'application du code de vie

Le camp a des règles et un code de vie encadrant la participation de tous les enfants du camp de jour. Les jeunes bénéficiant d'un accompagnement n'y font pas exception. Le programme d'intégration vise à aider les enfants avec des besoins particuliers à respecter ces règles. Le camp de jour de la municipalité de Champlain peut, après avoir respecté les séquences d'interventions prévues dans le code de vie et s'être assuré d'avoir mis en place l'ensemble des interventions possibles selon la réalité du terrain, mettre un terme au séjour d'un enfant au camp, qu'il bénéficie des services du programme d'intégration ou non, en conformité avec sa politique de remboursement.



La participation de l'enfant :

Pendant l'été: La collaboration entre le camp, les parents/tuteurs de l'enfant et les autres intervenants gravitant autour de l'enfant est primordiale. Cela permet des ajustements rapides aux interventions et favorise grandement l'expérience en camp de l'enfant. Si en cours d'été, le portrait des besoins de l'enfant vient qu'à changer, il devra faire l'objet d'une nouvelle analyse. Tous les accommodements raisonnables possibles et solutions alternatives seront alors évalués ainsi que le fait de mettre fin à l'inscription du jeune si le camp de jour n'est pas en mesure d'offrir le ou les services dont l'enfant a besoin.

À la fin de l'été: La participation au camp de jour de l'enfant ayant bénéficié du programme d'intégration sera évaluée à la fin de l'été. Cela a pour but d'émettre des recommandations pour l'été prochain et d'améliorer nos services. Une communication avec les autres intervenants du jeune et les parents peut être faite afin de les informer des réussites, défis et interventions réalisées pendant l'été.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, veuillez communiquer avec le service des loisirs au 819-295-3166, loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

<u>Important</u>: Soumettre une demande <u>ne confirme pas</u> l'accompagnement de l'enfant ni même sa place au camp de jour. Étant donné le processus d'analyse et le recrutement qui peut être nécessaire, toute demande reçue après la date butoir mentionnée sur le formulaire peut restreindre le nombre de semaines d'accompagnement selon la disponibilité des ressources ou même entraîner un refus.





FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT

Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour

Ceci n'est pas le formulaire d'inscription au camp de jour

Le parent/tuteur de l'enfant doit prendre connaissance du *Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour* afin de connaître les critères d'admissibilité et la nature du service offert. Le formulaire doit être transmis à la responsable du camp de jour au plus tard, le **18 avril**. Pour que la demande de soutien soit admissible,

Section réservée au camp	de jour							
					Date d'e	entrée l	Heure d'entrée	Inscription complétée ☐ Non ☐ Oui
1. Renseignements sur l'i	dentité de	l'enfant	et ses n	arents/tuteu	rs			
Nom de l'enfant	acmile ac	r Ciliani	. et 363 p	Prénom	13			
Adresse principale (numéro, rue, a	appartement)							
	,	1		1		T =		
Ville		Provinc QC	ce	Code postal		Téléphor	ne (résidence)	
Date de naissance (aaaa-mm-jj)				Âge (au 30 se Ans	ptembre)		Genre [] F
Parent 1 - Nom du parent ou du re	sponsable	Prénom		7410		Lien ave	c l'enfant	
Téléphone (résidence)		Télépho	ne (cellulair	e)		Courriel		
Parent 2 - Nom du parent ou du re	sponsable	Prénom				Lien ave	c l'enfant	
Téléphone (résidence)		Télépho	ne (cellulair	e)		Courriel		
L'enfant habite avec ☐ ses deux ☐ Autre (précisez) :	parents pa	I arent 1	parent 2				sera aussi inscri	t au camp de jour : enfant(s) :
L'enfant fréquente présentement l'	école : 🔲 No	n 🛮 Ou	ıi à temps pl	ein 🔲 Oui à t	emps partie	el (précisez	le nombre d'hre	es):
Si oui, quel est le nom de son éco	le?			Est-il dans une ☐ Régulière		gulière ou a ée (précisez		
Quel est l'horaire de fréquentation	de l'enfant :			ı				
- école : hre d'arrivée : h /	hre de départ	: h						
- service de garde : hre d'arrivée le	e matin : h	/ hre	de départ er	n fin de journée	. h /	′ □ l'enfant	ne fréquente pa	as le service de garde
Description des services particulie	rs offerts par l	'école :	•					
Titre de l'intervenant	Nombre d'hi	es/sem	Environne	ment				
			en clas	sse 🗌 hors cl] l'enfant n fferts par l'e		de services particuliers
			en clas	sse 🗌 hors cl		nono pai re	30010	
2. Historique et accompag	nement		1		<u> </u>			1
Votre enfant a-t-il déjà fréquenté u ☐ Oui ☐ Non (si non, passez a	n camp de jou	ır? Qı	uel site fréqu	uentait-il?	Été le plu (année) :		Bénéficiait-il d ☐ Non ☐ 0	'un accompagnement? Oui
Dans la dernière année, y a-t-il eu ☐ Non ☐ Oui, précisez : (si non, passez à la section 4)	des changem	ents signi	ficatifs dans	la vie de l'enfan	t qui ont un	e incidence	sur ses compo	rtements?
Est-ce que ces changements ont e Impact positif			nportements	de l'enfant?				
			C					
 Statut du diagnostic de Votre enfant a-t-il reçu un diagnos 				<u>nte</u> d'un diagnos	tic			
Non Oui		lon 🔲 🤇	Dui					
				nnées du profes	sionnel ave	c lequel voi	us avez amorcé	des démarches pour

Mise à jour février 2025 Page 1 de 7

4. Intervenant(s) de l'enfant (éducateur spécialisé, travailleur social, psychologue, etc.) CIUSSS MCQ							
Intervenant(s)	Direction DI-TSA-DP	Direction Jeunesse- Famille	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	École (Précisez le nom)	Autre (Précisez)		
Nom du professionnel	_	_	,				
Titre							
Téléphone (incluant le numéro du poste) et <u>courriel</u>	<u> </u>	l		-			
Nom du professionnel							
Titre							
Téléphone (incluant le numéro du poste) et courriel	<u> </u>						
☐ Aucun intervenant ne suit mon enfant.							
5. Nature des limitations de l'enfant en	lien avec	sa participa	ation au camp	de jour			
Déficience intellectuelle		légère isez :		pyenne	sévère		
☐ Trouble du spectre autistique (TSA)			oin de soutien très oin de soutien impo oin de soutien	rtant	oal verbal		
Trouble de la communication sociale							
Déficience motrice	□ Préc	fine isez :	☐ glo	bbale	fine et globale		
Déficience visuelle	Préc	isez :					
Déficience auditive	Préc	isez :					
Trouble du langage et de la parole	□ Préc	expression isez :	☐ co	mpréhension 🔲	mixte		
Trouble déficitaire de l'attention	□ Préc	sans hyperacti	vité (TDA)	avec hyperac	tivité (TDAH)		
Trouble de la santé mentale	Préc	isez :					
☐ Trouble du comportement		Opposition	☐ Anxiété	☐ Agressivité	☐ Passivité		
Santé particulière (ex. : allergies sévères, épilepsie, diabète avec sans pompe)	c ou Préc	isez :					
Peurs, phobies importantes	Préc	isez :					
☐ Autre	Préc	isez :					
6. Portrait des comportements de l'enf	ant						
Est-ce que l'enfant adopte les comportements		QUEMMENT	DADEOIC	DADEMENT	LAMAIC		
COMPORTEMENTS	FREG		PARFOIS	RAREMENT	JAMAIS		
Mord							
Crache Frappe							
Bouscule							
Crie							
Utilise un langage inapproprié (insulte ou blasphème	9)						

Mise à jour février 2025 Page 2 de 7

СОМРОБ	RTEMENTS (suite)	FRÉQUEMMEN	NT PARFO	OIS RA	REMENT	JAMAIS
Opposition a	aux consignes et aux règles					
S'éloigne du	ı groupe (fugue)					
Brise le mat	ériel					
Intolérance	au bruit					
Éveil sexuel						
Difficulté av	ec les transitions d'activités					
Difficulté à g	gérer les situations imprévues					
Difficulté à d	déroger de ses routines ou rituels					
Inconfort tac	ctile (n'aime pas être touché)					
Fatigue exc enfant de so	essive après un effort jugé normal pour un on âge					
	entions privilégiées façon doit-on intervenir en présence de	l'un de ces comp	oortements?			
	ation du niveau de soutien néces					
Lors des s	ituations de vie énoncées, l'enfant a be	soin :	A.1.	4:1		
	ituations de vie énoncées, l'enfant a be		Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervisior verbale	n Aucune aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor	ituations de vie énoncées, l'enfant a be ONS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses	soin : Aide				
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygiè	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : Oui Non	soin : Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
1. Autor Habille soulie Hygiè Port d Précis	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : □ Oui □ Non sez : ntation (ex. : repas et collation)	soin : Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygiè Port d Précis Alimer Précis Gérer	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : □ Oui □ Non sez : ntation (ex. : repas et collation)	soin : Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygièl Port d Précis Alimer Précis Gérer (ex.: I	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : ☐ Oui ☐ Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygiè Port d Précis Alimee Précis Gérer (ex.: Reste Éviter	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : ☐ Oui ☐ Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.)	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habillo soulie Hygiè Port d Précis Alimel Précis Gérer (ex.: Reste Éviter (conso	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : ☐ Oui ☐ Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygièl Port d Précis Alimer Précis Gérer (ex.: I Reste Éviter (conso	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : Oui Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses cience du danger)	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habillo soulie Hygiè Port d Précis Alimet Précis Gérer (ex. : I Reste Éviter (conso	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : ☐ Oui ☐ Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses cience du danger) sipation aux activités	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habillo soulie Hygiè Port d Précis Alimer Précis Gérer (ex.:I Reste Éviter (conso 2. Partic Stimul	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : Oui Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses cience du danger) sipation aux activités lation à la participation	soin : Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habille soulie Hygièl Port d Précis Alimer Précis Gérer (ex. : I Reste Éviter (conso Stimul Interac	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : Oui Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses cience du danger) cipation aux activités lation à la participation ction avec les adultes	soin : Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide
Lors des s SITUATIO 1. Autor Habillo soulie Hygiè Port d Précis Alimel Précis Gérer (ex.: I Reste Éviter (conso Stimul Interac Foncti Activit	ituations de vie énoncées, l'enfant a be DNS nomie ement (ex. : se vêtir, attacher ses rs) ne personnelle (ex. : toilette) e couches : Oui Non sez : ntation (ex. : repas et collation) sez : ses effets personnels boîte à lunch, sac à dos, etc.) r avec le groupe les situations dangereuses cience du danger) sipation aux activités lation à la participation ction avec les adultes ction avec les autres enfants	Aide constante	fréquente	ponctuelle	verbale	aide

Mise à jour février 2025 Page 3 de 7

Baignade

	SITUATIONS (suite)	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide
3.	Communication					
	Compréhension des consignes					
	Se faire comprendre					
4.	Déplacement (Si l'enfant se déplace en fauteuil roulant, passez à la question suivante)					
	Marche en terrain accidenté					
	Marche sur de longues distances					
	Escaliers					
	Autobus					
8.	Évaluation du niveau de soutien néces	saire (suite)				
	rs des situations de vie énoncées, l'enfan					
SIT	TUATIONS	Oui	Non		Précisez	
5.	Aide à la mobilité					
	Utilisation d'un fauteuil roulant					
	Utilisation d'une marchette					
	Utilisation d'une canne ou de béquilles					
	Autre					
6.	Aide à la communication					
	Utilisation de pictogrammes, tableau, ordinateur					
	Langage des signes					
	Gestes					
	Existe-t-il une raison qui empêcherait o mp de jour (ex. : durée de la journée (7					ılière de
	Non					
	. Sur une échelle de 0 à 3, 3 étant le plu mp de jour cet été?	ıs élevé, quel e	st le niveau d'	'intérêt de votr	e enfant à part	iciper au
] 3	□ 0	(aucun) [☐ Ne sais pas		
Co	mmentaires :	_	. , ,			
<u> </u>						
	. Y a-t-il d'autres renseignements impo ur :	rtants à conna	ître afin de me	ettre en place,	pour l'enfant, d	les mesures
- fa	aciliter son autonomie Pr	écisez :				
- fa	aciliter sa participation Pr	écisez :				
	miter ou contrôler des situations de Pr ésorganisation	écisez :				

Mise à jour jfévrier 2025 Page 4 de 7

CETTE SECTION DOIT ÊTRE REMPLIE UNIQUEMENT PAR UN INTERVENANT (CIUSSS, ÉCOLE, ORGANISME GESTIONNAIRE DE CAMP DE JOUR, ETC.)

Message destiné à l'intervenant

Identification de l'enfant

Au moment de réaliser une demande au Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour, le parent/tuteur de l'enfant a rempli un formulaire contenant plusieurs renseignements sur les besoins de l'enfant. Votre expertise est essentielle pour nous, car elle sera un complément important dans l'analyse du niveau de soutien requis pour l'enfant.

Vos réponses nous guideront aussi dans la mise en œuvre des recommandations et des accommodements nécessaires pour favoriser la participation active aux activités et permettre une intégration optimale l'enfant.

Vous devez consulter le programme¹ afin de vous familiariser avec les objectifs et la nature exacte du service offert.

Nom de l'enfant			Date	de naissance		
Activités	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide	Ne sais pas
Rassemblement (participe aux activités où il y a une grande foule, beaucoup de bruits, musique forte)						
Sécurité (fait le choix de comportements qui assure la sécurité à lui-même, assure la sécurité des autres enfants et des adultes)						
Déplacements et accessibilité (suit le un groupe, se place en rang, marche plusieurs minutes, est en mesure de se déplacer sur un terrain pouvant être accidenté, accès au site de camp de jour)						
Communications Expression: Être en mesure de s'exprimer (communication verbale ou non verbale, utilisation d'outils ou de signes, capacité à verbaliser ses						
émotions) <u>Compréhension</u> : Être en mesure de comprendre (comprend les adultes quand ils lui parlent, comprend les consignes et les limites)						
Interaction: Entrer en relation avec les autres (interagir avec les autres pour avoir des liens, joue et échange avec les autres jeunes, utilise des stratégies d'interaction de façon appropriée)						
Jeux structurés (attend son tour, se concentre pour pratiquer une activité durant 15 à 45 minutes, selon l'âge)						
Jeux sportifs (sait gérer l'esprit de compétition, respecte les consignes, sa motricité globale est suffisante pour jouer au rythme du groupe)						
Activités artistiques (en mesure de suivre un modèle, sa motricité fine lui permet' utiliser du matériel spécialisé – ciseau, colle, etc.)						
Repas (demeure assis au sol ou sur une table de pique-nique, est autonome, gère sa boîte à lunch : je mange quoi et dans quel ordre?)						

http://www.municipalite.champlain.qc.ca/fr/services-des-loisirs_33.html

¹ Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour de la Municipalité de Champlain disponible à l'adresse suivante:

Activités (suite)	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide	Ne sais pas	
Piscine (s'il y a lieu) (se change de vêtements, gère ses objets personnels, participe à la période de baignade malgré le bruit et les éclaboussures)							
Sorties (prend l'autobus, visite de nouveau environnement, changement de la routine)							
Capacité d'adaptation (s'adapte aux bouleversements à l'horaire, changement de moniteur ou d'accompagnateur, modification des règles d'un jeu, s'adapte lors des moments de transitions)							
Dans le cas d'une désorganisation							
Comportements observables (fréquence, intensité	e, durée)	Interventions à privilégier					
Accommodements à mettre en place Selon vous, quelles sont les mesures à mettre en pl	ace nour que	l'enfant nuisse	intégrer le car	nn de iour?			
(ex. : accompagnement en ratio réduit, horaire, trans					, matériel…)		
Recommandations pour les services estivaux							
1. Une aide ponctuelle sans accompa	gnement	☐ Non ☐ Oui (si oui, passez à la question 4)					
serait suffisante :							
2. L'enfant doit obtenir un accompagn	ement	☐ 1 accompagnateur / 1 enfant intégré dans un groupe					
selon le ratio suivant :	41: -:44-	1 accompagnateur / 2 enfants intégrés dans un même groupe					
(avoir en tête que l'enfant participe à de d'un camp de jour dans un groupe régul		☐ 1 accompagnateur sur le site / 3 enfants intégrés dans différents					
l'accompagnent est réalisé par un étudia	ant de 15	groupes					
ans et plus)		Autre, préc	·				
 L'accompagnement idéal serait réa 	lisé par :	une femme	un homi	me 🗌 sans	importance		
 L'enfant peut intégrer un groupe de 	:	☐ son âge	☐ plus jeune	☐ plus vieu	х		
Signature de l'intervenant							
Je reconnais avoir lu et compris l'offre de service du Programme d'intégration pour les enfants ayant							
des besoins particuliers au camps de jour de la municipalité de Champlain. Initiales							
Nom			Date	(aaaa/mm/jj)			
Organisation		Téléphone (incluant le numéro du poste)					
Titre		Courriel					
		Journ					

IMPORTANT

Cette section du « Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant » doit être remise au répondant de l'enfant, car elle fait partie intégrante de la demande qui doit être transmise à l'organisme gestionnaire de camp de jour le <u>18 avril au plus tard</u>.

Mise à jour février 2025 Page 6 de 7

13. Quels sont les forces et les intérêts de l'enfant?								
14. Participation de l'enfant à d'autres activités de loisir	pendant l'année							
Votre enfant participe-t-il à d'autres activités de loisir pendan	t la période des m	ois de septembre à n	nai?					
□ Non □ Oui								
Si oui, quelle(s) activité(s)?	Si oui, quelle(s) activité(s)?							
Et auprès de quelle(s) organisation(s)?								
Durant ces activités, bénéficiait-il d'un accompagnement	io d'accompagnement (animateur/enfant)							
□ Non □ Oui	1/3 Autre:							
15. Horaire de fréquentation de l'enfant au camp de jour								
Nous devons prévoir les périodes de fréquentation de votre enfant afin de lui apporter le soutien nécessaire durant sa présence au								
camp de jour. Décrivez la fréquentation prévue.								
Horaire de fréquentation prévu (heures d'arrivée et départ prévues)								
Dates prévues de vacances								
40.0	land.							
16. Consentements, autorisations et signature du répond								
*** Veuillez lire attentivement chaque affirmation et app		·	tte fin. ***					
1. Je reconnais avoir lu et compris l'offre de service du <i>Programme d'intégration pour les</i>								
enfants ayant des besoins particuliers au camps de jour de la Municipalité de Champlain.								
2. Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets.								
Dans le cas contraire, le comité d'analyse se réserve le droit de considérer la demande non admissible.								
3. Je comprends que si le portrait des besoins de mon enfant venait à changer entre la tenue du comité d'analyse et le début du camp de jour ou pendant la réalisation du camp se jour,								
la demande de mon enfant devra faire l'objet d'une nouvelle analyse.								
4. Pautarias los personnes directament impliquées dans la	rection du <i>Progra</i> r	nmo d'intégration						
4. J'autorise les personnes directement impliquées dans la gestion du <i>Programme d'intégration</i> et les personnes-ressources dont les coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire,								
à communiquer ensemble, et ce, afin d'échanger sur les besoins de l'enfant et d'obtenir								
des renseignements complémentaires si besoin.								
5. Je m'engage à informer de ma présente demande les personnes-ressources dont les								
coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire. De plus, je les autorise à fournir des								
renseignements complémentaires pour permettre l'analyse de ma demande.								
6. Je m'engage à respecter la décision du comité d'analyse.								
7. Je m'engage à collaborer avec le personnel dès que celui-ci en fait la demande.								
Signature	Date (aaaa/mm/jj)							
Nom en lettres majuscules	Lien avec l'enfant							

Le formulaire doit être transmis à l'organisme gestionnaire de camp de jour le 18 avril au plus tard.

Mise à jour février 2025 Page 7 de 7